

Procès-verbal de correction

Conformément au pouvoir que m'accorde l'article 202.1 du code municipale du Québec, je soussignée Annick Lavoie de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand apporte une modification à la résolution 2018-02-059 adopté par le conseil à la séance du 5 février 2018 pour y corriger une un oubli qui semble évidente à la lecture des documents.

La correction est la suivante :

L'adresse du local est situé au 277 rue Plourde

Fait à Saint-Léon-le-Grand ce 2018-03-13

Annick Lavoie directrice général et secrétaire-trésorière adjointe